



achat d'une voiture Belge, en France, au prix trop alléchant

Par **lilalou**, le **10/12/2011** à **11:21**

Madame, Monsieur,

Je suis très intéressée pour acheter une voiture à un particulier. J'achète donc à un français une voiture qu'il a lui-même achetée à une dame Belge (il me présente la carte grise de la dame)... problème: il a déjà réimmatriculé le véhicule en France alors qu'il ne dispose que de la carte grise de la dame et d'aucune autre, ni aucun autre papier, est-ce possible? nous ne savons pas comment il a pu faire...

elle est de 2003, c'est une première main, 87 000km, 3800euros... la voiture est parfaite et très intéressante, c'est pourquoi nous soupçonnons peut-être le vol. Quels recours avons nous côté Belge en cas d'achat d'une voiture que nous ignorons volée?

Merci beaucoup par avance

Par **razor2**, le **10/12/2011** à **11:32**

Bonjour, la carte grise, enfin le certificat d'immatriculation doit être au nom de la personne qui vous vend le véhicule, si ce n'est pas le cas, quelle qu'en soit la raison, fuyez cette transaction au plus vite!

Par **Louxor_91**, le **10/12/2011** à **13:54**

[citation]il a déjà réimmatriculé le véhicule en France alors qu'il ne dispose que de la carte grise de la dame et d'aucune autre[/citation]

donc vous avez vu le véhicule avec des plaques françaises ? pas besoin de CG pour ça si le vendeur a un bon "réseau social" !!

suivez le conseil de razor2 !! fuyez cette transaction trop alléchante ! et à la limite contactez votre gendarmerie ou commissariat préféré...